

Rapport annuel sur la Loi sur la protection des renseignements personnels de Statistique Canada, 2023-2024

Date de diffusion : le 19 novembre 2024

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants
- Télécopieur

1-800-263-1136
1-800-363-7629
1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction.....	4
Administration de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	4
Organisation et mandat de Statistique Canada	4
Instrument de délégation.....	5
Demandes de renseignements personnels	6
Autres demandes	7
Décisions rendues au regard des demandes traitées	7
Délais de traitement et prorogations.....	7
Plaintes et enquêtes.....	8
Mise en œuvre Protection des renseignements personnels	8
Coûts	10
Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels et la sensibilisation	10
Politiques, directives et procédures	11
Initiatives et projets d'amélioration de la protection des renseignements personnels	12
Atteintes à la vie privée.....	12
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	13
Projet de Banque de talents	14
Solution de gestion des services d'entreprise.....	14
NetSupport.....	14
Enquête sur les services correctionnels canadiens	15
Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – Les enfants ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité	15
Données déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité	15
Enquête sur le Partenariat canadien pour l'agriculture	15
Enquête nationale sur le cannabis de 2023.....	16

Programme de la statistique de la santé buccodentaire	16
Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Participation aux sports communautaires et expériences connexes (vague 4).....	17
Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Cohésion sociale et expérience de la discrimination (vague 5)	17
Projet sur les tribunaux des droits de la personne	17
Enquête sur l'accès aux soins de santé et l'expérience de soins – Soins primaires et spécialisés	18
Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	18
Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises.....	18
Test du recensement de 2024.....	19
Enquête canadienne sur la prestation de services de garde.....	19
Sondage sur le mieux-être des employés et sondages éclairés – mise à jour des systèmes ..	19
Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail	19
Enquête sur la santé mentale et les événements stressants (cycle 2).....	20
Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 – Suivi longitudinal jusqu'au cycle 2.....	20
Couplage de microdonnées.....	20
Divulgation de renseignements dans l'intérêt public.....	21
Traitement des demandes	21
Annexe A : Ordonnance de délégation.....	23
Annexe B : Rapport statistique	24
Annexe C : Couplage de microdonnées.....	25

Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* permet aux citoyens canadiens et aux personnes vivant au Canada d'avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent et qui sont détenus par des institutions fédérales. La Loi les protège également contre la divulgation non autorisée de ces renseignements personnels et impose des mesures de contrôle rigoureuses sur la collecte, l'utilisation, l'entreposage, la divulgation et l'élimination de tout renseignement personnel par le gouvernement.

Le Rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est préparé et soumis conformément à l'article 72 de la Loi et couvre la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Le rapport est déposé au Parlement.

Le mandat de Statistique Canada consiste à produire des données qui aident les Canadiens à mieux comprendre la population, les ressources, l'économie, l'environnement, la société et la culture de leur pays. L'organisme est tenu de s'acquitter de cette tâche pour le Canada ainsi que pour chacune des provinces et chacun des territoires. L'organisme doit aussi effectuer le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture tous les cinq ans, afin de brosser un portrait détaillé de la société canadienne.

Statistique Canada n'avait pas de filiales non opérationnelles durant la période de déclaration.

Administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui ne s'applique qu'à l'information personnelle, stipule que les institutions fédérales ne peuvent recueillir des renseignements personnels que si ces renseignements ont un lien direct avec leurs programmes ou leurs activités. Dans le cas de Statistique Canada, la *Loi sur la statistique* autorise l'organisme à recueillir des renseignements personnels à des fins statistiques. De plus, ces institutions doivent protéger ces renseignements contre la divulgation. Le directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au sein de Statistique Canada. Il exerce également les fonctions de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et d'agent principal de la protection des renseignements personnels de l'organisme.

Organisation et mandat de Statistique Canada

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la *Loi sur la statistique*. En vertu de cette loi, l'organisme a la responsabilité de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier de l'information statistique sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. La Loi exige également que Statistique Canada coordonne le système statistique national, en particulier pour éviter le double emploi dans la collecte de données par le gouvernement. À cette fin, le statisticien en chef peut conclure des ententes de collecte conjointe ou de partage des données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux en application des dispositions de la Loi.

La *Loi sur la statistique* prévoit expressément que Statistique Canada effectue un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, comme il l'a fait en 2021. La Loi confère aussi des pouvoirs substantiels à l'organisme pour qu'il obtienne des données au moyen d'enquêtes



auprès des entreprises et des ménages canadiens. La Loi confère au statisticien en chef le pouvoir de déterminer si une enquête doit être menée de façon obligatoire ou volontaire. Statistique Canada a généralement fait la collecte de données sur les ménages de façon volontaire, sauf pour le Recensement de la population et l'Enquête sur la population active, cette dernière fournissant des données économiques essentielles. La participation au Recensement de l'agriculture et à la plupart des autres enquêtes auprès des entreprises est obligatoire. Les personnes qui refusent de participer aux enquêtes obligatoires sont passibles de peines.

En vertu de la Loi, Statistique Canada peut aussi accéder aux dossiers administratifs, y compris aux données fiscales des particuliers et des entreprises, aux renseignements sur le crédit, aux déclarations douanières ainsi qu'aux enregistrements de naissances et de décès. Ces documents sont des sources essentielles de données statistiques qui permettent à l'organisme d'alléger le fardeau de réponse des entreprises et des particuliers. Statistique Canada est considéré comme un chef de file parmi les organismes statistiques du monde entier en ce qui a trait la réduction du fardeau de réponse par l'utilisation de données administratives.

Statistique Canada veille à ce que les méthodes et les protocoles de protection des renseignements personnels continuent d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles sources de données présentant divers niveaux de sensibilité voient le jour. Le cadre est en cours d'élaboration, afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus d'acquisition des données, de fournir une justification plus solide (nécessité) pour l'acquisition de données et d'être plus explicite au sujet des efforts utilisés pour recueillir des données d'une manière à la fois efficace et proportionnelle à leur nécessité et sensibilité. Il faut notamment veiller à ce que la nécessité (besoin de données ou d'information) soit bien définie; appliquer des méthodes scientifiques et une série de points de contrôle sur la sensibilité, l'éthique et la proportionnalité (qualité, taille de l'échantillon, contenu et atténuation des risques); envisager d'autres méthodes; et exiger une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et une communication tout au long du processus pour assurer la transparence.

Statistique Canada a adopté une approche responsable à l'égard de la protection de la vie privée pour respecter l'engagement pris auprès des Canadiens de protéger leurs renseignements personnels. Ces mécanismes aident Statistique Canada à honorer cet engagement tout en assurant aux Canadiens l'accès à tous les renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du Canada dont ils ont besoin pour assumer efficacement leur rôle de citoyens et de décideurs dans un monde en rapide évolution.

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) compte sur un effectif de 3,54 années-personnes. Un gestionnaire de l'AIPRP, deux analystes principaux de l'AIPRP et un analyste de l'AIPRP ont travaillé à temps plein au traitement des demandes. Étant donné que l'arrière a été résorbé avant le début de l'exercice et que la charge de travail s'est stabilisée, les employés qui ont quitté l'équipe n'ont pas été remplacés et le Bureau de l'AIPRP est actuellement composé d'un gestionnaire de l'AIPRP, d'un analyste de l'AIPRP et d'un analyste adjoint de l'AIPRP. Aucun consultant n'a été embauché durant la période de déclaration.

Statistique Canada n'a participé à aucune entente conclue en vertu de l'article 73.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* durant la période de déclaration.

Instrument de délégation

L'instrument de délégation définit la délégation de l'exercice des pouvoirs et des fonctions du ministre en sa qualité de responsable d'une institution fédérale, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les pouvoirs figurant sur la liste détaillée actuelle en vertu de la *Loi sur*



l'accès à l'information ont été officiellement délégués par le ministre de l'Innovation, des Sciences, et du Développement économique le 18 mai 2021 (annexe A), prévoyant une pleine délégation des pouvoirs au directeur et au directeur adjoint du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information.

Demandes de renseignements personnels

En 2023-2024, Statistique Canada a reçu 52 nouvelles demandes et 3 demandes ont été reportées de la période précédente. Durant l'exercice, 54 demandes ont été traitées et 1 demande a été reportée à la prochaine période de déclaration.

Pour 4 demandes, l'information a été divulguée en totalité et pour 21 demandes, l'information a été divulguée en partie, ayant été caviardée afin de protéger les renseignements personnels se rapportant à d'autres personnes. Aucune demande n'a été exemptées/exclues, pour 12 demandes, l'information n'existe pas, et 17 demandes ont été abandonnées, car les demandeurs n'ont pas répondu à nos demandes de renseignements additionnels ou ont choisi de retirer leur demande entièrement. Les membres du public représentent le groupe de clients de Statistique Canada le plus important en matière de renseignements personnels.

En plus des demandes de renseignements personnels venant du public, l'organisme reçoit des demandes présentées par d'anciens fonctionnaires fédéraux et des fonctionnaires actuellement en poste relativement à des questions personnelles ou de relations de travail. Statistique Canada répond à un certain nombre de demandes de renseignements personnels dans le cadre de son programme des recherches aux fins des pensions. Ce programme fournit aux particuliers des renseignements tirés de leurs propres dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 afin d'appuyer leurs demandes de régime de retraite, de citoyenneté, de passeport ou d'autres services lorsque d'autres documents administratifs, comme les actes de naissance, sont requis, mais n'existent plus ou n'ont jamais été délivrés. Dans ces cas, les règlements permettent à des représentants dûment autorisés d'agir au nom d'un mineur ou d'une personne incapable et de gérer les affaires ou les biens de ceux-ci. Pour ce faire, les fiduciaires et les administrateurs de succession cherchent à obtenir des renseignements personnels tirés des dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 de personnes décédées, de mineurs ou d'adultes à charge. Lorsqu'il s'agit de personnes décédées, l'administrateur de succession peut exercer ces droits, mais aux seules fins de gérer la succession.

Pour l'exercice financier de 2023-2024, 1 demande reçue au cours de l'exercice précédent provenaient de personnes qui souhaitaient obtenir leurs questionnaires du Recensement de la population de 2021.

Le traitement des demandes de renseignements personnels a nécessité l'examen de plus de 20 817 pages, dont 7 669 ont été divulguées. Vingt-quatre demandeurs ont reçu l'information par voie électronique, et un (1) demandeur n'a reçu l'information en format papier.

Décisions rendues au regard des demandes traitées	
Communication totale	4
Communication partielle	21
Aucune communication (exemption)	0
N'existe pas	12
Demande abandonnée	17
Total	54

Exercice financier	Demandes reçues	Demandes traitées	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées
2023-2024	52	54	20 817	7 669



2022-2023	48	178	34 685	10 451
2021-2022	161	65	1 744	1 416
2020-2021	86	138	4 076	2 983
2019-2020	283	210	5 586	3 364

Autres demandes

Au cours de la période visée, Statistique Canada n'a reçu aucune demande de consultation soumise par d'autres ministères et organismes gouvernementaux en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Décisions rendues au regard des demandes traitées

Les décisions rendues concernant les 54 demandes traitées en 2023-2024 sont les suivantes :

- 4 communications totales (7.4 %)
- 21 communications partielles (38.9 %)
- 0 exemptions/exclusions (0%)
- 12 demandes visant de l'information qui n'existe pas (22.2 %)
- 17 demandes abandonnées par les demandeurs (31.5 %)

Délais de traitement et prorogations

Sur les 54 demandes reçues et traitées durant l'exercice de 2023-2024, 52 demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et une demande a été reportée au prochain exercice. Plusieurs facteurs ont contribué au respect des délais, y compris la tenue de séances de formation avec des cadres supérieurs et des agents de liaison, ainsi que la réduction de l'arriéré des demandes, qui a permis aux analystes de se concentrer sur les nouvelles demandes reçues au cours de cette période. Des prolongations ont été accordées pour 5 demandes.

Les 54 demandes traitées en 2023-2024 l'ont été dans les délais suivants :

- 36 dans un délai de 1 à 15 jours (66.7 %)
- 13 dans un délai de 16 à 30 jours (24%)
- 4 dans un délai de 31 à 60 jours (7.4%)
- 1 dans un délai de 61 à 120 jours (1.9%)

Plaintes et enquêtes

Six nouvelles plaintes ont été déposées contre Statistique Canada auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Neuf plaintes ont été classés et ont donné lieu aux constatations suivantes :

- Une plainte a été jugée fondée, puisque Statistique Canada n'a pas répondu dans les délais prescrits;
- Quatre plaintes ont été retirées;
- Deux plaintes ont été classées dans le cadre du processus de résolution précoce;
- Deux plaintes ont été jugées non fondées.

Deux plaintes ont été reportées au prochain exercice, dont une a été reçue en 2021.

Le rapport statistique fournit des données agrégées sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements sont rendus publics chaque année et sont inclus dans le rapport annuel (annexe B).

Mise en œuvre Protection des renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a d'importantes répercussions sur Statistique Canada, mais celles-ci ne peuvent pas être évaluées uniquement en fonction du nombre de demandes traitées. Alors que la société demande la diffusion d'un ensemble plus vaste de renseignements détaillés, elle demande aussi une responsabilisation accrue du gouvernement en ce qui concerne la collecte des renseignements personnels et leur utilisation.

L'Agence a un fort bilan de respect de la vie privée des Canadiens et a pris un certain nombre d'initiatives pour répondre aux préoccupations des Canadiens en matière de vie privée.

Statistique Canada a établi des politiques internes qui traduisent les principes fondamentaux énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La directive d'information des répondants aux enquêtes de Statistique Canada prévoit qu'il faut renseigner tous les répondants sur l'utilisation prévue des statistiques produites à la suite de l'enquête, la Loi en vertu de laquelle l'enquête est menée, l'obligation de répondre, la protection de la confidentialité accordée à tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* et toute entente de partage des données conclue conformément aux dispositions de la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada a également élaboré la Directive sur le couplage de microdonnées pour répondre aux craintes que suscite chez les répondants et les défenseurs de la vie privée la possibilité d'apparier des renseignements sur les particuliers tirés de diverses sources.

Ces deux directives sont non seulement conformes à l'esprit et à la lettre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, mais elles témoignent aussi de l'engagement de l'organisme à protéger et à utiliser comme il se doit les renseignements personnels qu'il détient, tout en respectant les termes de son mandat.



L'organisme a aussi élaboré et mis en œuvre un Cadre de nécessité et de proportionnalité pour veiller à ce que toute collecte de renseignements personnels pour ses programmes statistiques soit dûment justifiée.

Alors que nous explorons de nouvelles voies et de nouvelles méthodes de collecte de données, le respect et la protection légitimes des renseignements personnels de la population canadienne sont au cœur de tout ce que nous faisons. Le Centre de confiance de Statistique Canada souligne notre manière de répondre aux besoins en information des Canadiens tout en assurant la sécurité et la confidentialité de leurs données.

Statistique Canada poursuit ses efforts de façon diligente pour respecter l'engagement qu'il a pris à l'égard de la confidentialité en vertu de la loi et en principe. Il s'agit notamment de veiller à ce que la protection des renseignements personnels demeure au cœur de toutes nos activités.

Le mandat principal de Statistique Canada consiste à produire des statistiques qui aident les Canadiens à mieux comprendre leur pays — sa population, ses ressources, son économie, sa société et sa culture. Pour réaliser ce mandat, l'organisme doit recueillir une quantité considérable de renseignements personnels directement auprès des Canadiens par l'entremise d'enquêtes, ou indirectement auprès d'organismes privés et publics. Le Parlement a confié à Statistique Canada ce mandat de mieux servir les Canadiens, mais de tels pouvoirs viennent avec une grande responsabilité. Statistique Canada s'ajuste continuellement aux nouvelles réalités et s'adapte aux mécanismes existants, ou en crée de nouveaux pour protéger la vie privée des Canadiens et veiller à ce que leurs données soient utilisées à bon escient. L'organisme doit démontrer aux Canadiens et les assurer qu'ils peuvent lui confier leurs renseignements sans hésitation.

Alors que Statistique Canada continue de se moderniser, il est déterminé à assurer une protection responsable des renseignements personnels. La protection responsable de la vie privée et des renseignements personnels est essentielle pour respecter notre promesse de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de protéger de manière diligente les renseignements personnels des Canadiens. Elle garantit que nous nous efforçons sans cesse d'aller au-delà de ce qui est requis, et englobe des automatismes régulateurs innovateurs en matière de protection de la vie privée qui assurent une diligence raisonnable lors du traitement des renseignements personnels. Elle exige que la protection des renseignements personnels soit intégrée à toutes nos activités.

Pour favoriser une approche responsable de protection de la vie privée et répondre aux demandes d'un monde numérique au 21e siècle, la haute direction de Statistique Canada s'est engagée à élaborer un Programme de gestion de la protection des renseignements personnels (PGGRP) officiel.

Même si bon nombre de ses composants faisaient déjà partie des activités régulières de l'organisme, le PGGRP instaure une approche systématique et stratégique qui renforce notre engagement à l'égard des renseignements personnels des Canadiens. Le programme de gestion de la vie privée de Statistique Canada assure que l'Agence est équipée pour gérer et protéger toute information personnelle et sous son contrôle. Par le biais d'un cadre structuré conçu, pour assurer la protection des renseignements personnels et le respect des lois et règlements, le programme permet une approche transparente et responsable.



Statistique Canada
CADRE DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SURVEILLANCE ET EXAMEN

ÉVALUER ET RÉVISER
 Des contrôles du programme sont nécessaires

Contrôles du programme

Répertoire de données personnelles

Accès facile pour les Canadiens à leurs renseignements personnels

Directives, politiques et procédures

Rationalisation de la gouvernance aux fins d'harmonisation avec les principes de protection responsable de la vie privée

Évaluations des risques et autres outils de soutien

Modernisation de la boîte à outils pour la protection de la vie privée et simplification des EFVP

Formation, éducation et sensibilisation

Éducation des Canadiens sur la protection de la vie privée dans le contexte statistique

Protocoles en cas d'incident et d'atteinte à la protection de la vie privée

Trousse d'autoassistance et ressources simplifiées pour le personnel et surveillance active

Gestion des clients, des associés et des fournisseurs de données

Modèle logique d'intervention précoce et éléments déclencheurs en cas d'atteinte à la protection de

Communications externes

Portail modernisé sur la protection de la vie privée

ENGAGEMENT ORGANISATIONNEL

Appui des cadres

Dirigeant principal de la protection des renseignements personnels

Bureau de gestion de la protection de la vie privée

Production de rapports

Coûts

En 2023-2024, le Bureau de l'AIPRP a engagé des coûts salariaux estimatifs de 164 803 \$ et des coûts administratifs de 703 \$ pour mettre en application la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels et la sensibilisation

En 2023-2024, le Bureau de l'AIPRP a entrepris l'élaboration d'un programme de formation officiel pour tout le personnel de l'organisme. En attendant la mise en œuvre de la formation officielle, une formation individuelle informelle a été offerte à l'ensemble du personnel de l'organisme. La formation individuelle a aidé les employés à comprendre leurs obligations en vertu de la Loi, et a permis de les renseigner sur les politiques et directives de Statistique Canada relatives aux renseignements personnels. En 2023-2024, le



Statistics Canada Statistique Canada

Bureau de l'AIPRP a continué d'offrir une formation sur les procédures aux nouveaux agents de liaison. Il y a eu très peu de roulement parmi les agents de liaison, qui ont maintenu de bonnes relations et des voies de communication ouvertes avec le Bureau de l'AIPRP.

Le Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information de Statistique Canada offre des cours sur divers sujets liés à la *Loi sur la statistique* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'aux politiques et aux directives qui les accompagnent. Ces cours comprennent notamment « Mener des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée » et « Protection des renseignements personnels et confidentialité », l'accent y étant mis sur les renseignements personnels recueillis à propos des employés de Statistique Canada, des clients ou du public et sur l'usage approprié de tels renseignements personnels.

Statistique Canada exige également que les employés suivent des cours informatisés sur la confidentialité. Un cours obligatoire pour les nouveaux employés donne un aperçu de la confidentialité et en souligne l'importance à Statistique Canada.

De plus, le Bureau de la gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information (BGPVP) a parrainé une Journée de la protection des données en janvier 2024, qui a mis en lumière les activités et les services fournis par l'équipe de la gestion de la protection de la vie privée. Le BGPVP a noté une grande mobilisation et a reçu des commentaires pertinents. Des réunions bilatérales portant sur les programmes et les activités de StatCan sont tenues sur une base régulière entre le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) et StatCan.

Politiques, directives et procédures

Le Bureau de l'AIPRP dispose de divers outils mis en place pour s'assurer que les personnes-ressources des secteurs de l'AIPRP connaissent bien leurs rôles et leurs responsabilités relativement à la coordination des demandes de renseignements personnels. Parmi ces outils figurent des listes de vérification, indiquant les étapes à suivre lorsqu'on fournit des documents visés par des demandes de renseignements personnels, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource de l'équipe d'AIPRP disponible tout au long du processus. Diverses directives et politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à propos de la protection des renseignements personnels sont également mises en œuvre. Les renseignements personnels et confidentiels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la statistique* et ils ne seront divulgués qu'en vertu de ces lois.

Au cours de la période de déclaration, des mises à jour des procédures administratives ont été effectuées pour faciliter la récupération des documents de ressource humaine pour l'AIPRP. Étant donné que les demandes de documents de ressources humaines sont généralement moins complexes et plus récurrentes, les nouvelles procédures administratives ont accéléré l'accès à ces documents, améliorant ainsi l'efficacité du processus de récupération et les taux de réponses pour les demandeurs.

Statistique Canada a élaboré et publié un Cadre de protection de la vie privée qui définit la portée complète des contrôles de protection des renseignements personnels dans les activités de Statistique Canada comme un ensemble approuvé de pratiques, de procédures et de gouvernance lié à la protection de la vie privée. Cela comprend la désignation du directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information, à titre d'agent principal de la protection des renseignements personnels (APPRP) de Statistique Canada, par le statisticien en chef. L'APPRP fournit un leadership sur des questions liées à la protection de la vie privée, élabore des stratégies et des processus opérationnels qui font en sorte que la protection de la vie privée est prise en considération dans les décisions opérationnelles et assure la protection des renseignements au moyen d'instruments de politique administrative et de pratiques exemplaires.



En tant que l'autorité fonctionnelle des méthodes statistiques du gouvernement du Canada, StatCan a collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en ce qui concerne l'avis des mise en œuvres de la protection des renseignements personnels en matière de dépersonnalisation. Le SCT et StatCan ont commencé à préparer une initiative pluriannuelle visant à élaborer un cadre de dépersonnalisation pour le gouvernement du Canada, qui comprendra des normes, des directives et des outils qui permettront aux institutions de tirer parti de la dépersonnalisation comme technique de protection des renseignements personnels.

Étant donné sa position unique au sein du gouvernement fédéral pour ce qui est de la collecte de renseignements personnels strictement à des fins statistiques et de recherche, Statistique Canada a déterminé qu'il est possible d'aborder les questions de protection de la vie privée associées à ses activités statistiques menées en vertu de la *Loi sur la statistique* par le biais d'une [évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée \(EFPV\)](#).

Bien que l'EFPV générique soit complète et qu'elle tienne compte de la grande majorité des opérations de Statistique Canada, dans le cas d'activités extraordinaires, des EFPV spécifiques sont effectuées avec l'apport du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP). Statistique Canada prépare des suppléments à l'EFPV générique pour tous les nouveaux programmes et enquêtes ainsi que ceux substantiellement remaniés qui comprennent la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels, posant des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité, qui n'ont pas été traités dans l'EFPV générique.

Initiatives et projets d'amélioration de la protection des renseignements personnels

The Bureau de l'AIPRP utilise l'outil de déclaration en ligne de l'AIPRP pour recevoir les demandes présentées par voie électronique et y répondre. Au cours de cette période de déclaration, l'outil de déclaration en ligne a été mis à jour pour permettre l'envoi des dossiers de diffusion en toute sécurité aux demandeurs qui ont créé un profil. Cette méthode permet d'envoyer les documents de manière sécuritaire et de transmettre des dossiers plus volumineux que ceux qui peuvent normalement être envoyés par courrier électronique.

L'organisme a décidé de se procurer le logiciel ATIPXpress et prévoit l'utiliser à partir de l'exercice 2025-2026. Une fois le logiciel mis en œuvre, le processus de récupération sera rationalisé et le temps nécessaire au traitement d'une demande devrait être plus court.

Résumé des principaux enjeux et des mesures prises en réponse aux plaintes

Parmi les six plaintes reçues par l'organisme, une seule a été jugée « fondée » et découle du fait que l'organisme n'a pas répondu dans les délais prescrits. Les autres plaintes portaient sur un éventail de préoccupations et aucun point particulier n'indiquait un problème systémique. Cinq des plaintes ont été déposées par deux personnes.

Atteintes à la vie privée

Le Protocole en cas d'atteinte portée aux renseignements et à la protection de la vie privée fournit une désignation claire des divers rôles et responsabilités en cas de violation. Il comporte l'exigence de remplir



un modèle standard qui intègre les éléments proposés dans les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la manière de répondre à une atteinte à la vie privée. Ce modèle a été approuvé par la haute direction de l'organisme. Le rapport d'incident doit, à tout le moins, contenir les renseignements suivants :

- une description de l'incident (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment);
- les mesures déjà prises et les mesures prévues;
- une description des risques et des incidences;
- tout autre renseignement pouvant être utile pour retrouver les éléments d'information perdus, ou pour évaluer les conséquences de leur perte ou de l'atteinte à leur intégrité;
- les recommandations pour atténuer ou éliminer le risque qu'un incident semblable se reproduise à l'avenir;
- une mention indiquant si les personnes ou les organisations touchées par l'atteinte à la vie privée en ont été informées;
- une indication selon laquelle les personnes, le CPVP et le Secrétariat du Conseil du Trésor seront avisés de l'incident et, dans le cas contraire, la raison pour laquelle ils n'ont pas été avisés.

Les pratiques exemplaires permettant de réduire ou d'éliminer la possibilité qu'un incident similaire se reproduise, qui auront été mises en lumière lors d'une enquête, devront être communiquées aux autres employés à des fins de prévention.

Les atteintes à la protection des renseignements personnels sont coordonnées par l'équipe de la gestion de la vie privée pour s'assurer que tous les programmes touchés puissent faire part de leurs commentaires.

Il y a eu, à Statistique Canada, 15 atteintes à la vie privée au cours de la période visée par ce rapport (2023-2024); aucune n'était substantielle. Au total, 6 513 personnes ont été touchées par ces 15 atteintes.

Parmi les 6 456 personnes concernées, 5 840 étaient le résultat d'un incident lié à un courriel de webinaire envoyé à des partenaires externes en copie conforme plutôt qu'en copie conforme invisible, et 415 étaient le résultat d'une violation des Services globaux de relogement Brookfield (BGRS) et de SIRVA à l'échelle du gouvernement.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

La Directive sur les EFVP de Statistique Canada définit les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs et des spécialistes de la protection de la vie privée en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion de renseignements personnels. Cette directive s'applique à tous les programmes statistiques et non statistiques qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de diffusion de renseignements personnels.

L'EFVP générique de Statistique Canada couvre tous les aspects des programmes statistiques de Statistique Canada qui recueillent, utilisent et divulguent des renseignements à l'appui du mandat confié par la *Loi sur la statistique*. L'EFVP générique s'appuie sur les dix principes afférents à la protection des renseignements personnels et comprend une évaluation de la menace et des risques pour divers modèles d'accès et de collecte.

Des suppléments à l'EFVP générique sont produits pour toutes les activités nouvelles ou substantiellement remaniées de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui posent des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité



ou de la sécurité. L'EFVP générique et ses suppléments sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Des évaluations particulières des facteurs relatifs à la vie privée sont également effectuées dans le cas de programmes et de services administratifs nouveaux ou remaniés qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui ne sont pas abordées dans l'EFVP générique. Les résumés des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée effectuées sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Au cours de la période visée par ce rapport, 21 évaluations de la protection de la vie privée (3 EFVP, 14 suppléments et 4 modifications ou ajouts) ont été approuvées et transmises au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Voici de brèves descriptions de ces évaluations :

Projet de Banque de talents

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) a été réalisée pour le projet de Banque de talents afin de déterminer si cette initiative pose des problèmes sur le plan de protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité. La Banque de talents vise à compiler des renseignements précieux au sujet de la scolarité, des compétences et des champs d'intérêt des employés de Statistique Canada. Ces renseignements sont nécessaires pour prendre de meilleures décisions sur la façon de gérer les programmes et les politiques dans le but d'atteindre les objectifs opérationnels et d'inciter les employés à travailler à leur niveau le plus élevé. Cette évaluation du projet de Banque de talents n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Solution de gestion des services d'entreprise

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée a été réalisée pour le projet de Solution de gestion des services d'entreprise (SGSE) afin de déterminer si cette initiative pose des problèmes sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité et, le cas échéant, de formuler des recommandations en vue de les résoudre ou de les atténuer. Cette nouvelle solution intègre toutes les fonctions de prestation de services auparavant offertes par les systèmes sortants et sert de système unique de demande de services pour les TI ainsi que de système de gestion des demandes de service pour les secteurs de prestation de services internes. Cette évaluation de la SGSE n'a mis à jour aucun risque relatifs à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

NetSupport

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée a été réalisée afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité et la sécurité en ce qui concerne l'utilisation de NetSupport dans le cadre du Programme de surveillance aux fins de contrôle de la qualité, et, le cas échéant, de formuler des recommandations quant à leur résolution ou leur atténuation. Pour remplir son mandat, l'organisme doit maintenir des normes élevées en matière de contrôle de la qualité et assurer une gestion efficace du rendement. Le logiciel NetSupport est une application tierce répondant au besoin d'effectuer des observations visuelles lors de séances de surveillance d'interviews téléphoniques. Ce logiciel permet aux superviseurs d'évaluer en temps réel les compétences des commis à la collecte des



données, de veiller à la qualité des données et d'établir des domaines d'amélioration dans le processus d'interview. L'évaluation de NetSupport n'a mis à jour aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête sur les services correctionnels canadiens

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'élargissement de l'Enquête sur les services correctionnels canadiens (ESCC). Cette enquête fondée sur des données administratives vise à recueillir électroniquement des microdonnées sur les adultes et les jeunes auprès des programmes des services correctionnels au Canada; elle est actuellement élargie de sorte à englober tous les services correctionnels provinciaux et territoriaux, ainsi que les services correctionnels fédéraux. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes. L'ESCC fournit à la communauté juridique et au public des renseignements sur la nature et l'étendue de la criminalité et de la victimisation, ainsi que sur l'administration de la justice pénale et civile au Canada.

Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – Les enfants ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants – Les enfants ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité. Cette nouvelle enquête à participation volontaire vise à recueillir des renseignements auprès des parents et des tuteurs d'enfants ayant au moins un problème de santé de longue durée ou une incapacité, âgés de 0 à 5 ans et vivant dans les provinces. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Données déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'élargissement du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en vue de recueillir des renseignements sur l'identité autochtone et l'identité racisée des auteurs présumés et des victimes d'affaires criminelles. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête sur le Partenariat canadien pour l'agriculture

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur le Partenariat



canadien pour l'agriculture. Les données recueillis auprès des entreprises dans le cadre de cette enquête à participation volontaire seront utilisées pour produire des renseignements statistiques sur les organisations agricoles qui reçoivent du financement par l'intermédiaire du programme à frais partagé dans le cadre de l'initiative du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que pour faire état des résultats et des répercussions du PCA sur les participants, leurs entreprises et l'ensemble du secteur agricole. En raison de la nécessité de disposer de données plus désagrégées sur les caractéristiques des employés des organisations agricoles canadiennes ayant participé au PCA afin de tenir compte des inégalités et des disparités qui pourraient avoir une incidence disproportionnée sur les groupes de population sous-représentés, une section sera ajoutée à l'ENCA de 2023 pour recueillir des renseignements sociodémographiques agrégés sur les travailleurs (propriétaires et employés) de l'organisation. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête nationale sur le cannabis de 2023

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête nationale sur le cannabis de 2023. Cette enquête-ménage à participation volontaire vise à recueillir des renseignements sur les comportements de consommation de cannabis, la consommation de différents produits de cannabis, les sommes dépensées pour des produits de cannabis, les changements dans les habitudes de consommation à la suite de la légalisation, les symptômes du contrôle affaibli découlant de la consommation de cannabis et la consommation de cannabis au volant. Le cycle de 2023 permettra de recueillir également des renseignements sur les comportements liés à l'achat de cannabis sur les marchés légaux et illégaux, ainsi que sur la culture du cannabis à domicile. Cela comprend des renseignements relatifs à la participation à des activités illégales, et du contenu sociodémographique, tel que l'identité autochtone, le groupe de population, l'orientation sexuelle et les problèmes de santé de longue durée (incapacité). Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Programme de la statistique de la santé buccodentaire

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au Programme de la statistique de la santé buccodentaire (PSSB). En réponse au budget de 2023, Statistique Canada a mis sur pied le PSSB afin de recueillir des données sur la santé buccodentaire et l'accès aux soins dentaires au Canada au moyen d'une stratégie globale intégrée axée sur deux activités de base : de nouvelles enquêtes sur la santé buccodentaire ainsi que l'acquisition et l'intégration de données administratives. Cette stratégie de données vise à recueillir des données en vue d'évaluer et de produire des renseignements sur l'état de santé buccodentaire autodéclaré de la population canadienne, et suivre l'évolution des besoins en matière de soins buccodentaires et des résultats liés à la santé buccodentaire. Elle permet également à Santé Canada de suivre l'efficacité de la Prestation dentaire canadienne (PDC) provisoire et du Régime canadien de soins dentaire (RCSD), l'incidence de la PDC et du RCSD sur l'infrastructure dentaire canadienne ainsi que les mesures autodéclarées de la santé buccodentaire de la population canadienne. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.



Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Participation aux sports communautaires et expériences connexes (vague 4)

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à la quatrième vague de la Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés, à savoir Participation aux sports communautaires et expériences connexes (SEGC-PSCE). Cette enquête-ménage à participation volontaire vise à recueillir des renseignements sur les expériences vécues par des sous-populations particulières au Canada, comme les groupes racisés et les immigrants. Chaque collecte des données d'enquête de la série (vague) comprend le contenu d'un questionnaire qui change en fonction de nouveaux besoins en données; le but global est de fournir des renseignements sur des intersections, comme celles entre l'identité racisée et le statut d'immigrant et différents sujets sociaux présentant des lacunes statistiques particulières associées au niveau de granularité des données. La quatrième vague de la SEGC vise à recueillir du nouveau contenu sur la participation des répondants aux sports, en mettant l'accent sur les expériences des immigrants et des personnes racisées à titre de victimes ou de témoins de traitement injuste, de racisme et de discrimination dans le cadre d'une activité sportive, et de la participation à des rôles non athlétiques dans le sport. Le tout est combiné à des données sociodémographiques et à d'autres renseignements recueillis lors des vagues précédentes de la série d'enquêtes. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Cohésion sociale et expérience de la discrimination (vague 5)

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à la cinquième vague de la Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés, à savoir Cohésion sociale et expériences de la discrimination (SEGC-CSED). Cette enquête-ménage à participation volontaire vise à recueillir des renseignements sur les expériences vécues par des sous-populations particulières au Canada, comme les groupes racisés et les immigrants. Chaque collecte des données d'enquête de la série (vague) comprend le contenu d'un questionnaire qui change en fonction de nouveaux besoins en données; le but global est de fournir des renseignements sur des intersections, comme celles entre l'identité racisée et le statut d'immigrant et différents sujets sociaux présentant des lacunes statistiques particulières associées au niveau de granularité des données. La cinquième vague de la SEGC vise à recueillir du nouveau contenu sur les sentiments des répondants à l'égard des autres et sur leurs expériences de traitement injuste, de racisme et de discrimination. Le tout est combiné à des données sociodémographiques et à d'autres renseignements recueillis lors des vagues précédentes de la série d'enquêtes. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Projet sur les tribunaux des droits de la personne

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au projet sur les tribunaux des droits de la personne. Statistique Canada mène un projet pilote pour obtenir, sur une base volontaire, des données administratives sur les affaires des tribunaux des droits de la personne dans les secteurs de compétence canadiens. Le projet vise à produire des renseignements sur les répercussions, pour les plaignants, du dépôt de plaintes relatives aux droits de la personne, à la fois avant et après le règlement



du différend. Plus précisément, le projet a pour but de fournir des renseignements sur les caractéristiques des plaignants victimes de discrimination et de harcèlement. Il décrira également les résultats des plaintes selon des marqueurs sociaux qui englobent la santé, les démêlés avec le système de justice pénale, le revenu et d'autres données démographiques (situation matrimoniale, situation d'emploi, etc.). Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête sur l'accès aux soins de santé et l'expérience de soins – Soins primaires et spécialisés

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur l'accès aux soins de santé et l'expérience de soins – Soins primaires et spécialisés (EASSES-SPS). Cette nouvelle enquête à participation volontaire permet de recueillir des renseignements sur le recours par les répondants à des soins de santé primaires et spécialisés ainsi que sur les questions liées à l'accès, dont les temps d'attente, les expériences de discrimination, les obstacles aux soins, les besoins insatisfaits et leurs incidences sur la personne. Les résultats contribueront à orienter la prestation des services de soins de santé ainsi qu'à élaborer des programmes et des politiques et à les améliorer. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PSPIR). Statistique Canada obtiendra des renseignements auprès des programmes de services correctionnels provinciaux et territoriaux canadiens sur les jeunes qui participent aux programmes de placement et de surveillance dans le cadre du PSPIR afin de déterminer les nouveaux contacts avec le système de justice pénale et d'effectuer des études sur les résultats pour la population du programme du PSPIR. Il est essentiel de comprendre l'incidence des programmes de PSPIR pour élaborer et modifier les programmes afin de réduire la récidive et de soutenir la réadaptation des jeunes. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises (EFCPME). L'EFCPME de 2023 comportera de nouvelles questions au sujet des caractéristiques sociodémographiques du décideur principal et du propriétaire de l'entreprise. Toutes les questions sociodémographiques comprennent les options de réponse suivantes : « Préfère ne pas répondre » et « Ne sait pas ». Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.



Test du recensement de 2024

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au Test du recensement de 2024. Le test du recensement, qui comprend un échantillon de logements dans l'ensemble du pays, vise à déterminer s'il est possible de facilement comprendre les questions, nouvelles ou révisées, à l'étude pour le Recensement de la population de 2026 et d'y répondre correctement, à évaluer la réaction du public à ces questions en les testant auprès d'un petit échantillon et à évaluer le comportement du personnel lorsqu'il utilise de nouveaux systèmes et de nouvelles procédures. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête canadienne sur la prestation de services de garde

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde (ECPSG). Cette enquête à participation volontaire vise à recueillir des renseignements sur la prestation, au Canada, de services de garde destinés aux enfants de 12 ans et moins à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. Les renseignements sur la dotation et la formation du personnel, les services fournis, les inscriptions et les frais quotidiens sont recueillis auprès des fournisseurs de services de garde agréés et non agréés, en centre et en milieu familial. À partir du cycle d'enquête de 2024, quatre nouvelles questions sociodémographiques concernant seulement les exploitants de service de garde en milieu familial seront posées. Les répondants ont la possibilité de sélectionner la réponse « Préfère ne pas répondre » ou « Ne sait pas », ou simplement ignorer la question d'ordre démographique. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Sondage sur le mieux-être des employés et sondages éclairés – mise à jour des systèmes

Une modification a été apportée à l'EFVP pour les sondages sur le mieux-être des employés et les sondages éclairés afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à une mise à jour des systèmes. Des sondages sont menés auprès des employés de Statistique Canada afin d'appuyer le mandat de la Division des renseignements organisationnels en ressources humaines, du mieux-être et de la transformation, qui consiste à favoriser le bien-être des employés. Le changement apporté aux systèmes s'est traduit par une réduction du nombre d'employés ayant besoin d'accéder aux données et par une augmentation du nombre de sondages éclairés pouvant être réalisés, ainsi que par la rapidité avec laquelle ils peuvent orienter les mesures améliorant le bien-être des employés dans un milieu de travail évolution rapide. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail

Un addenda au supplément à l'EFVP générique de Statistique Canada lié à la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux



touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'ajout d'ensembles de données concernant les populations des écoles primaires et secondaires. La PLEMT est une plateforme qui contient des ensembles de données sur les études postsecondaires et les apprentissages pouvant être intégrés et anonymisés en toute sécurité. L'ajout d'ensembles de données vise à élargir la portée de la plateforme et à montrer comment l'éducation préscolaire peut avoir une incidence sur le parcours des étudiants jusqu'au marché du travail. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête sur la santé mentale et les événements stressants (cycle 2)

Un addenda au supplément à l'EFVP générique de Statistique Canada lié à l'Enquête sur la santé mentale et les événements stressants a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'ajout de nouvelles questions au deuxième cycle de l'enquête. Les nouvelles questions visent à évaluer un plus large éventail de facteurs mettant une personne à risque de vivre des événements stressants et à mieux caractériser les conséquences possibles des événements stressants sur la santé mentale et la participation au marché du travail. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 – Suivi longitudinal jusqu'au cycle 2

Un addenda au supplément à l'EFVP lié à l'Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 (ECSAC) a été réalisé afin de déterminer s'il existait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au questionnaire de suivi longitudinal de 2023. Pour cette enquête de suivi à participation volontaire, les répondants au deuxième cycle qui ont bien voulu fournir une adresse de courriel valide aux fins de suivi seront contactés et invités à participer. Cette enquête de suivi comprend de nouvelles questions visant à déterminer le caractère récent des infections à la COVID-19, la gravité des symptômes, le soutien à la prise en charge des symptômes et le recours des répondants aux prestations d'invalidité ou aux indemnités pour accident du travail. Cette évaluation n'a mis à jour aucun risque relatif à la vie privée qui ne puisse être géré au moyen des mesures de protection existantes.

Couplage de microdonnées

Comme la stipule la Directive sur le couplage de microdonnées de Statistique Canada, les couplages de différents enregistrements se rapportant à une même personne est uniquement menés à des fins statistiques et seulement lorsque leur apport à l'intérêt public l'emporte clairement sur les risques d'atteinte à la vie privée des personnes visées. Une des principaux objectifs du couplage de microdonnées est de produire des renseignements statistiques permettant de mieux comprendre la société canadienne, l'économie et l'environnement.

Toutes les propositions de couplage de microdonnées sont soumises à un processus d'examen décrit dans la directive. En plus de démontrer l'avantage pour le public, chaque proposition doit donner des détails sur les résultats. La diffusion publique de tout renseignement résultant d'un couplage de



microdonnées comme de tout autre renseignement statistique, se fait uniquement à un niveau agrégé qui assure la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

En 2023-2024, 28 couplages de microdonnées comportant des renseignements personnels ont été approuvés. Un résumé de ces couplages de microdonnées figure à l'annexe C.

Divulgation de renseignements dans l'intérêt public

Aucune divulgation n'a été faite en vertu de l'alinéa 8(2)(m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période visée par le rapport.

Traitements des demandes

À Statistique Canada, le Bureau de l'AIPRP traite les demandes et en fait le suivi en les enregistrant dans un système appelé Privasoft – Access Pro Case Management. Un accusé de réception de la demande est envoyé au client et un formulaire de recherche est transmis au secteur de programme concerné (bureau de première responsabilité [BPR]). Si le BPR et le Bureau de l'AIPRP doivent obtenir des précisions sur la demande, le Bureau de l'AIPRP communique avec le client. Statistique Canada examine actuellement les options pour une nouvelle solution logicielle dont il ferait l'acquisition, qui appuiera la modernisation et l'amélioration du traitement des demandes reçues par l'organisme. Le processus d'acquisition est chapeauté par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au nom du gouvernement du Canada.

Le formulaire de récupération fourni au BPR a été créé par le Bureau de l'AIPRP de Statistique Canada et est basé sur la Directive sur les demandes d'accès à l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Sur le formulaire figurent le texte de la demande, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de l'AIPRP et la date à laquelle les documents doivent être fournis (normalement un délai de 5 à 10 jours). Le formulaire comprend une liste de vérification que les BPR remplissent pour confirmer qu'ils ont effectué une recherche approfondie ainsi qu'un calendrier de recommandations pour déterminer les renseignements sensibles et la nature particulière du préjudice qui pourrait être causé par la diffusion. La personne fournissant les dossiers est invitée à identifier tout dossier qui pourrait être de nature sensible (par exemple, des questions juridiques, des confiances du Cabinet, des informations personnelles, des informations sur les entreprises, des conseils au ministre), ce qui pourrait nécessiter des consultations, et/ou qui pourrait susciter l'intérêt des médias. Le directeur général, ou le délégué approprié du secteur de programme a signé le formulaire.

Le Bureau de l'AIPRP aide les secteurs de programme avec les procédures administratives liées à la récupération des dossiers. Une fois les documents reçus du BPR, le Bureau de l'AIPRP s'assure qu'un formulaire de recherche est dûment complété par le directeur du programme. Le BPR et les directeurs de programme sont rappelés de répondre aux demandes de l'AIPRP de manière opportune et exhaustive. Le rendement des BPR en matière de réponse aux demandes de documents est présenté à la haute direction dans un tableau de bord mensuel, afin de s'assurer que tous les problèmes sont cernés et résolus.

Dans le cadre de l'examen des documents pertinents, si des documents ont été créés par un autre organisme ou lui appartiennent, nous ne procédons à des consultations en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* que nous avons des raisons de penser qu'un caviardage doit être appliqué. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nous cherchons à limiter les consultations dans la mesure du possible afin de préserver la confidentialité du demandeur. En ce qui concerne les demandes de renseignements personnels reçues au cours de l'exercice, nous



n'avons consulté que le ministère de la Justice, dans les cas où une affaire était en cours devant les tribunaux.

Les renseignements demandés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* peuvent généralement être fournis dans le délai de 30 jours. Les données du recensement peuvent être demandées en vertu de la Loi ou par l'intermédiaire de la Sous-section des microfilms et des recherches aux fins des pensions (recensement). Le volume de demandes reçues par l'organisme n'est pas assez élevé pour justifier la création d'une autre méthode d'accès.

